



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUFFA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE, Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur BOIVENT et Monsieur Jean-Claude BELINE à Monsieur REGNIER

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 9
Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 10 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE

N°22/03-12 Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35

Comité syndical du 17 mars 2022

N°22/03-12 Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35

Rapport,

Une convention de 3 ans prévoit les conditions de financement du service du SMG-Eau35 et du Département dans le domaine de la gestion de l'eau. La nouvelle convention, en cours de signature, prévoit le financement suivant pour le SMG-Eau35 :

- Assistance au suivi des périmètres de protection de captages : 0,67 ETP
- Réalisation de l'observatoire départemental de l'eau potable : 0,5 ETP
- Schéma départemental d'alimentation en eau, accompagnement des schémas locaux, plan stratégique « ressources » : 0,5 ETP
- Accompagnement aux programmes d'économies d'eau : 0,5 ETP

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **APPROUVER** les modalités de partenariat entre l'AELB / Département / SMG-Eau35

2°) **DONNER** délégation au Président pour sa signature et son exécution

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,

Joseph BOIVENT

